

FICHE D'INSCRIPTION 2026 / 2027

L'adhésion 2026 / 2027 s'élève à 30€ par famille

Nom de l'adhérent :	
Prénoms :	
Date de naissance :	Age :
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Portable (Joignable au moment du cours) :	
@ en CAPITAL :	
Noms et prénoms du responsable (Pour les mineurs) :	

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)

Nom de l'activité	
Jour / Horaires	
Prix	 (+30€ d'adhésion) = Coût TOTAL :
Nom du payeur sur le chèque	

Modalités de règlement : Chèque(s) libellé(s) au nom de **LA MAISON DES ARTS**. **Modifier la date d'encaissement si le paiement s'échelonne sur plusieurs mois. (validité d'un chèque est de 6 mois).** Il est possible de payer par virement **en une fois** (IBAN) - FR76 3000 3022 0500 0504 3176 615) :

Numéro du chèque	Banque	Mois d'encaissement au dos	Montant
Nombres de Chèques associatifs	(fin de validité 31 décembre)		
Nombres de Chèques CAF	(formulaire à remplir par l'association)		
PASS 78 CULTURE	(préciser la date naissance de l'adhérent)		
Nombres de Chèques Vacances	(remplir les chèques Vacances / Non remboursable)		

Fait à Saint Cyr l'École le

Signature précédée de la formule « lu et approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES 2026 / 2027

• **Toute inscription est considérée comme acquise et définitive au rendu du dossier d'inscription (bulletin d'inscription signé et règlement).**

• De la rentrée jusqu'au 1^{er} Octobre 2026, vous avez la possibilité de vous désister ; cependant le montant de l'adhésion ainsi qu'une somme forfaitaire de 50 euros seront retenus sur votre dossier.

• Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 1^{er} Octobre 2026 pour quelque raison que ce soit, **y compris en cas d'épidémie.**

• **Les cours commencent la semaine 37 soit à compter du lundi 8 Septembre 2026** cependant l'association se donne le droit d'annuler un cours collectif dont l'effectif n'atteindra pas **9 inscrits** le 30 Septembre 2026. Dans ce cas, l'inscription au cours concernée ainsi que l'adhésion, si elle ne concerne que ce cours, seront remboursées.

• **A partir du 1^{er} Janvier 2027, pour toute nouvelle inscription, nous vous offrons une réduction de 40€ sur le prix des cours. Et 10€ en plus les mois suivants.**

• Les mineurs adhérents doivent être autorisés par la personne responsable dont ils dépendent. Ils ne sont encadrés que pendant les horaires des activités auxquelles ils sont effectivement inscrits et présents. En dehors de ces horaires, les mineurs demeurent sous la seule responsabilité de leurs parents y compris à l'intérieur de la maison des Associations Simone Veil.

• **1 seul cours d'essai gratuit** est possible du 08 au 30 septembre 2026.

LES STAGES

Des stages ponctuels ouverts à tous pourront être organisés en cours d'année. Leur inscription n'est pas soumise à l'adhésion, mais un tarif différent sera appliqué entre adhérents ou non adhérents.

Les chèques associatifs ne sont pas appliqués sur les stages. Les désistements sont acceptés jusqu'à 2 semaines avant la date de démarrage du stage. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. L'intégration à un stage en cours de semaine est possible, mais le tarif ne sera pas calculé au prorata, le montant du stage sera dû dans son intégralité. Les chèques associatifs ne sont pas acceptés sur les stages.

Pour chaque stage, un minimum de 9 inscrits est requis, En cas d'inscriptions insuffisantes La Maison des Arts se réserve le droit de rembourser et de ne pas ouvrir le stage.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute pré-inscription sera accompagnée du versement de l'adhésion de 30€ qui ne sera pas rendue en cas d'annulation.

La cotisation d'adhésion ainsi que la totalité des sommes dues pour l'année doivent être réglées à l'inscription. L'adhésion est réglée séparément des cours.

L'association offre la possibilité de régler le montant total des cours en 10 chèques au maximum. Déposés au moment de l'inscription, ils seront remis en banque au début de chaque mois, de septembre à juin 2026.

Il est possible de régler la totalité des cours en une seule fois, par virement.

La Maison des Arts accepte les règlements par chèque, en espèces, virement (**IBAN**) **FR76 3000 3022 0500 0504 3176 6151** ainsi que les **chèques Associatifs, PASS 78, chèquiers CAF-LOISIRS, Chèques VACANCES** (hors coupon sport), hors adhésion.

• **J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales d'inscription à La Maison des Arts inscrites ci-dessus.**

• **J'autorise, dans le cadre de la "loi du droit à l'image", que des photos soient prises pour une diffusion sur le site internet de l'association ou pour une information dans Saint-Cyr Mag :** ☐ Oui ☐ Non

• **Je m'engage à prévenir le secrétariat en cas d'annulation de l'inscription à l'activité avant le 1^{er} Oct. 2025 sachant qu'après cette date toute année commencée est due en intégralité.**

• **J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités :** ☐ Oui ☐ Non

Fait à Saint Cyr l'Ecole le

Signature précédée de la formule « lu et approuvé »